

DEC212094DR07

Décision portant nomination de M. Yannick ZOCCARATO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon » et nommant Mme Anne EALET en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5822 en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que M. Yannick ZOCCARATO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Rhône-Auvergne du CNRS les 26 et 27 avril 2021 et du 17 au 19 mai 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Yannick ZOCCARATO, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon » à compter du 01/06/2021.

M. Yannick ZOCCARATO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yannick ZOCCARATO est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 juillet 2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie
Adjointe au Délégué Régional

La directrice de l'unité
Anne EALET

Anne EALET
Directrice de l'Institut
de Physique des 2 Infinis
de Lyon

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Didier REVEL